COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Autorisation de quitter la structure d'accueil avec des personnes autres que les représentants légaux

Pour l'année scolaire 2026-2027

Mon/mes enfant(s) est/sont accueilli(s) à la structure de :

□ Bevaix □ Saint-Aubin □ Gorgier □ Vaumarcus

Je/nous soussigné(e-s),…….....

autorise mon/mes enfant(s)……..……...…

Né(e/s) le :……..

à quitter la structure parascolaire susmentionnée avec la/les personne/s suivante/s *(Une pièce d'identité peut être demandée par le personnel éducatif afin de confirmer l'identité de la personne) :*

Nom, prénom:

□ ……téléphone :……

□ ……téléphone :……

□ ……téléphone :……

□ ……téléphone :……

□ Lundi à…… □ Mardi à……□ Mercredi à……

□ Jeudi à…… □ Vendredi à……

Nous rappelons aux parents que dès lors que l'enfant a quitté les locaux de la structure, il est placé sous l'entière responsabilité de ses représentants légaux ainsi que de la personne autorisée à venir le chercher, y compris si cette personne est mineure. Nous attirons votre attention sur les risques et le niveau de responsabilité que cela peut représenter lorsqu'elle est confiée à un mineur.
En cas de situation particulière survenue durant le temps d'accueil, l'équipe éducative se réserve le droit de vous contacter.

Remarques :
……
……
……

Date et signature du/des représentant/s légal/légaux:

……..

Date et visa de la structure d'accueil :…...……